Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260527-2026_05_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 27 mai 2026

Date de convocation
20 mai 2026

Date d'affichage
20 mai 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Procurations : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. LE MOROUX, M. GALGUEN, C. LE BARON, M. GUILLEMOT, E. LE BORGNE, C. LAGON, C. MAULE, M. GUÉGANOU, S. LE BORGNE, A. BOIS, J. PLASSART-TALLEC, B. JAN, I. DIMAGGIO
Absent excusé : K. TASSEL (pouvoir à C. LE MOROUX), A.C ZUURBIER
Secrétaire de séance : M. GUÉGANOU

N° 2026-05-02

Demande de mutation de la licence IV

Le maire rappelle que la commune est propriétaire de la licence IV débit de boissons attaché au bar « Les Ribines ». Il informe le conseil que Mme France CHAMBRAUD et M. Pierre MUSCAT ont demandé à louer la licence IV débit de boissons, pour l'ouverture du bar.

Le maire propose au conseil de mettre à disposition la licence IV débit de boissons, à Mme France CHAMBRAUD et M. Pierre MUSCAT, moyennant un loyer de soixante euros par an payable d'avance.

Ce contrat de location licence débit de boissons, d'une durée d'un an, se renouvellera tacitement par période d'un an à défaut de demande de résiliation faite par l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la demande de Mme France CHAMBRAUD et M. Pierre MUSCAT.
- DIT que la location de la licence débit de boissons catégorie IV sera contractée aux conditions suivantes :
  - Loyer de la licence IV débit de boissons fixé à soixante euros (60€) payable annuellement et d'avance, d'une durée de 1 an à compter du 1er juillet 2026, renouvelable tacitement pour une période d'un an
- AUTORISE le maire à signer le contrat de location pour la licence IV débit de boissons à intervenir avec Mme France CHAMBRAUD et M. Pierre MUSCAT, ainsi que tout document utile au règlement de ce dossier.

Le Maire,
Cédric LE MOROUX

